

# Contribution du S3 de Lille au débat UA pour le séminaire du 3 novembre 2010

## 1) Rappel de nos mandats de congrès sur nouvel outil syndical

Le dernier congrès du SNES en 2009 s'est prononcé pour la « construction d'un nouveau syndicalisme » avec « tous nos partenaires réguliers », notamment « la CGT, sans laquelle toute perspective d'unification syndicale serait illusoire, et toutes les forces syndicales qui souhaiteront s'inscrire dans ce processus ».

Le congrès de Lille de janvier 2010 a confirmé cette orientation, la FSU s'étant dotée du mandat suivant : « elle entend contribuer activement à construire un nouvel outil syndical en faisant participer les syndiqués à tous les débats et phases de cette construction qui n'est pas une fusion ou une absorption. »

Ce qui se passe depuis la rentrée confirme la nécessité impérieuse de s'unir pour lutter contre les attaques sans précédent que nous subissons (protection sociale, droit du travail, Fonction publique et services publics) et pour redonner confiance aux syndiqués, ainsi qu'à ceux qui pourraient nous rejoindre dans une perspective d'espoir né de ce nouvel outil syndical.

Depuis, La FSU s'est lancée dans des initiatives communes bilatérales avec la CGT d'un côté et Solidaires de l'autre, partenaires presque traditionnels sur le terrain des luttes.

Il faut maintenant passer à l'étape suivante : parvenir à élaborer un corpus revendicatif commun.

## 2) Un nouveau contexte depuis fin juin

Lors d'un débat du séminaire UA des 25 et 26 août, nous avons appris que, fin juin, à l'occasion d'un bilan des actions communes menées avec l'Union générale des fédérations de fonctionnaires-CGT sur la petite enfance et la formation, les représentants de la CGT, ont fait part à la FSU de leur souhait d'engager un travail commun plus particulièrement avec la FSU et d'envisager des listes communes aux élections du 20 octobre 2011. Il avait été question de l'envoi par Bernard Thibault d'une lettre à Bernadette Groison pour officialiser cette démarche. Cette lettre n'a jamais été envoyée. Le SNES (mais aussi les autres SN de la FSU et d'autres organisations syndicales) a ensuite reçu le 2 septembre 2010 un courrier de la CGT Educ'action concernant les élections aux comités techniques qui seront élus pour la première fois à cette occasion, proposant des discussions communes (et peut-être peut-on lire entre les lignes la proposition de listes communes ?)

## 3) S'emparer du débat en SNES et FSU, et avec les syndiqués

Il est essentiel que le SNES et la FSU s'emparent réellement de ce débat au plus vite, mènent les débats en réunion de tendance, dans leurs instances et avec l'ensemble des syndiqués. Aucune démarche ne pourra aboutir dans ce sens si l'ensemble des syndiqués n'y est pas impliqué (comme cela l'est d'ailleurs rappelé dans les mandats) et a l'impression qu'il s'agit d'une démarche d'appareil (les précédents connus par d'autres organisations syndicales dont les rapprochements par le haut ont été désavoués par les syndiqués (épisode rocambolesque de l'UNSA avec la CGC et ses répercussions sur les syndicats de la police) doivent nous conforter dans ce choix). Attendre que les mois passent et risquer qu'il soit trop tard pour envisager non seulement une démarche commune, mais aussi l'incompréhension de nos syndiqués, n'est pas respectueux des mandats adoptés dans les congrès précités. Les délais sont en effet très courts : avec des listes à déposer pour la rentrée, cela

implique qu'elles soient bouclées en juin, avec les professions de foi ; s'il devait y avoir rapprochement, les discussions doivent s'engager au plus tard au 1er trimestre de l'année civile 2011.

Dans l'Education, le rapprochement, la convergence FSU/CGT se fait dans un contexte particulier : la FSU pèse beaucoup plus lourd que la CGT pour toutes les catégories de personnels enseignants (sauf pour les PLP), pour toutes les catégories de personnels non enseignants. Cela doit peser et pèsera sur le travail commun pour l'élaboration d'éventuelles listes communes et pour définir une plate-forme revendicative. En effet, nous intervenons dans une branche de la FP d'État où la CGT n'est pas en position hégémonique par rapport à nous ; c'est donc à nous de placer le curseur à chaque étape. Selon quelles règles, sachant que se pose aussi la question des équilibres à établir entre SN de la FSU (les listes devront refléter la diversité des SN de la FSU afin que les électeurs puissent se reconnaître dans l'élection, sans ignorer que la réalité du travail pèse sur quelques SN dont il faudra maintenir la représentation) ?

Faut-il par ailleurs envisager d'aller au delà de la demande de la CGT et de proposer des listes communes également pour les CAP ?

Quelques pistes de réflexions :

Logique démocratique (comme l'élaboration des mandats en congrès) ou logique d'appareil?

Quelles règles pour l'établissement des listes ?

Des candidats répartis en fonction du poids respectif de chaque organisation aux dernières élections professionnelles ; position d'élus selon la même règle ?

Sur une plate-forme commune?

Comment seront tranchées les divergences? En fonction de la représentativité actuelle de la CGT et du SN de la FSU pour la catégorie concernée?

Avec quelles conséquences pour chacune des organisations?

Pour la répartition des décharges (ces décharges seront d'ailleurs calculées à partir de quel scrutin ?)? N'oublions pas que nous avons des cultures très différentes dans ce domaine

Avec quelles conséquences pour l'organisation de la FSU?

Pour le travail des élus communs?

#### **4) Une vraie démarche syndicale plus large que l'Education**

Il nous semble qu'il serait préjudiciable à l'avenir du syndicalisme que nous voulons, de ne pas traiter au plus vite ces questions et de laisser le temps rendre une démarche commune inenvisageable (ou de la renvoyer au plus tôt à l'horizon 2014/15, lors des élections suivantes ?).

Entre la rencontre de juin et le courrier s'est produit, nous semble-t-il, un changement de périmètre qui pose question. Le rapprochement avec la CGT en vue de listes communes, première étape avant un rapprochement plus large, ne peut être envisagé que pour l'ensemble des champs de syndicalisation de nos organisations, en tout cas, pour l'ensemble des fonctions publiques et pas seulement dans le cadre du champ de syndicalisation du SNES. C'est dans ce sens, qu'il faut mener la réflexion entre nous et poursuivre les discussions avec la CGT.